

Vous déménagez ? Nous vous accompagnons dans cette démarche.

Chaque année, le mois de septembre débouche sur de nombreux déménagements, entre les préparatifs et les procédures administratives, difficile de ne pas être débordé. Afin de vous guider dans les démarches liées à l'entretien de votre chaudière, nous vous proposons de lire avec attention cet article.

1. Les premières actions à faire en cas de déménagement ?

Nous vous conseillons d'organiser cela 3 semaines avant votre déménagement.

Grâce à notre formulaire en ligne disponible sur le site internet <https://www.monservicechauffage.fr>, vous pourrez déclarer votre déménagement à nos équipes. Pensez à bien préciser :

- Votre nom et prénom
- Votre numéro de compte client et votre numéro de contrat
- L'adresse accueillant la chaudière sous contrat d'entretien.
- Si vous le connaissez, le nom du nouvel occupant.



Nous vous rappelons que nos services interviennent pour les quatre marques suivantes : elm.leblanc, Bosch, Buderus et Géminox.

2. Votre nouveau logement possède une chaudière de l'une de ces marques.

Vous intégrez un nouveau logement, il faut donc souscrire un nouveau contrat. Pour ce faire, il faudra alors ajouter à votre déclaration :

- L'adresse exacte de votre nouveau logement
- Le nom de l'ancien occupant
- La formule de contrat que vous souhaitez souscrire, pour cela, vous avez la possibilité de consulter nos offres de contrat en ligne sur le site <https://www.monservicechauffage.fr>.

Suite à la prise en compte de votre demande, un rendez-vous pour vérifier la conformité de votre installation vous sera proposé. Si votre installation est bien conforme, votre contrat sera validé.

3. Votre nouveau logement ne possède pas de chaudière des dites marques ?

Dans ce cas, nous vous invitons à nous en informer par e-mail afin que nous mettions à jour votre fiche.

Si vous en avez connaissance, nous vous remercions de nous indiquer le nom et le prénom de la personne s'installant dans votre logement précédent.

Le déménagement est une étape importante impliquant plusieurs démarches administratives et le contrat d'entretien en fait pleinement partie.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout autre question portant sur le déménagement au

0 820 00 6000 Service 0,12 €/min
* prix appel

Le service technique constructeur vous accompagne dans tous vos projets !

Vous vous posez d'autres questions ?

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre [FAQ](#).

Vous souhaitez souscrire un contrat d'entretien ?

Rendez-vous sur le formulaire de contact présent sur [notre site internet](#).

